



e

Nombre de Conseillers	
En exercice	12
Présents	9
Pouvoirs	2
Votants	11

**PROCES-VERBAL**

**Conseil municipal ordinaire du 1<sup>er</sup> Juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> juillet, se sont réunis, à la mairie, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 26 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Nicolas DORKELD, maire de Néron. La séance a été publique.

**Le maire :** Nicolas DORKELD  
**L'adjoint :** Sebastian RADOVICI  
**Les conseillers municipaux :** Laëtitia LE GUIL, Daniel LEPAGE, Romain LHOPITEAU, Nicolas PELISSE, Céline MANIEZ, Nadia LEFEBVRE, Thierry PIVAN

formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) excusé(s)** Véronique GAILLARD (pouvoir Nicolas Dorkeld), Pasquale CAPPABIANCA (pouvoir à Laëtitia Le Guil), Loïc TUTOIS

**Absent(s)**

**Secrétaire de séance :** Céline MANIEZ (conformément à l'article L2112-15 du CGCT)

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et donne lecture de **l'ordre du jour** :

Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 7 avril 2025 : **à l'unanimité**

Projets de délibération :

- D 18-2025 : Présentation de la synthèse RSU 2023
- D 19-2025 : Recours à l'apprentissage
- D 20-2025 : Adhésion à la médecine du travail
- D 21-2025 : Convention Prim'OT
- D 22-2025 : Nouveaux tarifs convention CCPEIF – Centre de loisirs

Points projets :

- Eglise
- Trottoirs Rue de Feucherolles
- Bateaux Rue de Villiers
- Filtre Evacuation rue de Feucherolles
- Mare de Feucherolles
- Structure de jeux
- Porte salle des Fêtes
- Audit thermique des bâtiments publics
- Aménagement sortie 9 rue d'Ormoy
- Autres projets...

Date de la prochaine réunion de conseil municipal

Clôture de la séance

Tour de table



### **Délibération 18-2025 : Présentation de la synthèse RSU 2023**

*Monsieur le Maire expose que depuis cette année, le CDG nous demande de faire prendre connaissance du RSU (rapport social unique) par le conseil municipal. La synthèse en annexe de ce document vous a été transmise par mail. Ce rapport, désormais élaboré chaque année, dresse un état des lieux de la situation du personnel dans la collectivité au 31 décembre de l'année écoulée. Il récapitule des données chiffrées relatives aux différentes caractéristiques du personnel telles que les effectifs, le temps de travail, la rémunération, les conditions de travail, la formation et les droits sociaux selon une liste d'indicateurs déterminée, à partir desquels peuvent être établies les lignes directrices de gestion (LDG) qui définissent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité territoriale.*

Sur l'exposé qui précède, à la lecture de la synthèse, **le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport social unique** de la collectivité de Néron portant sur l'année 2023 et de l'avis émis par le Comité social territorial lors de sa réunion du 12 mai 2025.

### **Délibération 19-2025 : Recours à l'apprentissage**

*Monsieur le Maire expose qu'une délibération doit être prise concernant le recours à l'apprentissage. « Nous souhaitons adjoindre un apprenti à Monsieur Sébastien CHALLE pour l'aider dans ses tâches au quotidien, cette décision a deux vertus : à savoir apporter une aide à Monsieur Sébastien CHALLE qui a un emploi du temps très chargé et faire bénéficier un jeune d'un apprentissage au sein de notre commune » Il se pose la question de la durée du contrat, il est répondu que deux cas peuvent se présenter : soit un contrat de 2 ans (pour un CAPa jardinier paysagiste) soit 3 ans (pour un BAC Pro). La rémunération de l'apprenti dépend de son âge. La mairie est en contact avec 3 lycées, qui doivent accueillir les élèves sur les périodes d'enseignement théorique – cette formation est prise en charge par le CNFPT. La mairie relance les lycées pour d'éventuels candidats.*

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à la majorité**

- **DECIDE** de recourir au contrat d'apprentissage,
- **DECIDE** de conclure à compter du 01/09/2025 1 contrat de CAPa jardinier-paysagiste, pour une période de 2 ans.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centre de Formation d'Apprentis.

### **Délibération 20-2025 : Convention Médecine Préventive CDG**

*Monsieur le Maire expose que le Sistel ne prend plus en charge les visites médicales obligatoires des agents, Le CDG seul établissement proposant cette mission, dont il a la compétence, il convient de signer une convention d'adhésion avec ce service. Le coût représentant 0.43% de la masse salariale, qui était de 194K€ en 2024, le montant à prévoir est d'un peu moins de 900 € pour l'année 2025. Pour rappel, ce service est obligatoire pour la collectivité.*



**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à la majorité**

par 10 voix pour, 0 contre, 1 abstention

- **DECIDE** d'adhérer au service de médecine préventive développée par le Centre de gestion
- **ACCEPTE** les conditions d'adhésion au service de médecine préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire /Président à signer la convention d'adhésion ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la prestation de médecine préventive.

**Délibération 21-2025 : Adhésion convention PRIM'OT**

*Monsieur le Maire expose que Prim'ot est une base d'échange proposée par l'éducation nationale afin de permettre des échanges entre les parents et le corps enseignant. L'application gratuite jusqu'à lors utilisée, n'étant plus plus accessible, il est donc envisagé de passer une convention avec Prim'ot pour un coût de 45€ par classe soit 135€ dans notre cas auquel s'ajoute une cotisation de 100€ pour une commune entre 500 et 1 000 habitants. La convention serait signée pour 3 ans. Les enseignants indiquent qu'il s'agit d'un outil pour lequel les parents et l'équipe ont une réelle utilité. La Mairie pourrait elle aussi être utilisatrice de ce service (annonce des menus, de communication à l'attention des parents etc).*

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité**

par 6 voix pour, 1 contre, 4 abstentions

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Néron au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2,
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive entre la commune et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,
- **DESIGNE** Monsieur DORKELD en qualité de représentant titulaire et Monsieur RADOVICI en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération.

**Délibération 22-2025 : Adhésion convention CCPEIF – CENTRE DE LOISIRS**

*La CCPEIF a souhaité apporter quelques modifications à la convention en cours, afin d'harmoniser le calcul des charges entre les diverses communes. La principale modification pour la commune de Néron, concerne la refacturation des charges d'utilisation de la cour et plus précisément de la future structure et des jeux à disposition. La refacturation sera calculée à partir des charges de contrôle que nous allons payer suite à la mise en place de la structure.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux et de répartition des charges liées au centre de loisirs « Les Petits Malins » de Néron, avec la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France



**Projets en cours :**

**Eglise :** Les discussions sont toujours en cours entre l'architecte et les entreprises sur l'incident survenu sur la voute de l'entrée. En parallèle les travaux de couvertures continuent d'avancer. La prolongation de la location de l'échafaudage a été répartie entre les entreprises ; il n'y a pas de surcoût pour la commune. Il est souligné le sérieux du charpentier, qui se chargera des reprises à effectuer sur le clocher. La prochaine réunion aura lieu le mercredi 2 juillet

**Trottoirs Rue de Feucherolles :** L'appel d'offre pour consultation des entreprises lancé avec une date de clôture au 12 juillet. Les consultations sont en cours sur le site, la synthèse sera effectuée par le maître d'ouvrages. Une réunion pour choix du candidat devra être mise en place fin juillet, pour assurer une prise en charge des travaux en septembre ou octobre prochain.

**Bateaux Rue de Villiers et filtre d'évacuation sur de Feucherolles :** La date de début des travaux est fixée fin septembre.

**Mare de Feucherolles :** Le niveau d'eau a bien baissé, il y aura très rapidement une prise de contact avec les pompiers pour l'exercice de vidange. L'intervention de TP28 étant prévue pour fin juillet. La subvention étant accordée jusqu'en 2028, il est encore possible de reculer cette intervention en fonction des intempéries.

**Structure de jeux :** Une première date établissait la pose de la structure début juillet, elle a été finalement repoussée au 25 et 26 juillet. M. Lepage s'est proposé à faire le suivi de chantier, selon les instructions récoltées par M. Châlles lors de la visite de préparation prévue au 7 juillet. La subvention couvre 50 % des frais engagés. Un établissement sera désigné après la pose pour assurer le contrôle annuel de tous les jeux de la cour.

**Porte de la Salle des Fêtes :** la porte sera réceptionnée 1<sup>ère</sup> semaine de juillet. Comme convenu avec l'entreprise Bodineau elle sera posée au plus tôt après sa réception.

**Audit des bâtiments publics :** Intervention de M. Pelisse.

Une première présentation a eu lieu le 20 juin. Qualitative, elle démontre qu'il est impératif d'isoler les structures avant d'envisager une solution chauffage ou chauffage/climatisation. Les deux formules les plus intéressantes sont la géothermie (avec pré-étude des sols) ou une chaudière à granulés. La géothermie reste pour le moment la solution la plus subventionnée et la plus génératrice d'économies à long terme, il est donc important de ne pas « rater le coche » de ses subventions. Après discussions il est opté pour la solution de géothermie, M. Pelisse se chargeant d'avertir l'organisme du choix pressenti par le Conseil. Cette étude est faite pour tous les bâtiments publics (sauf la salle des fêtes pour laquelle le coût d'isolation n'est pas jugé suffisant pour les économies réalisées. Il convient pour cette salle, d'informer et de sensibiliser à un meilleur usage énergétique). Une prochaine réunion peut être organisée avec M. Corlobé afin d'expliquer les tenants et les aboutissants des études préliminaires à la conception du projet et à sa gestion (aussi bien en termes économiques que logistiques).

**Aménagement du trottoir devant le 9 rue d'Ormoy :** Le propriétaire a présenté un projet afin de finaliser l'accès à sa propriété. Il s'agit de paver la descente jusqu'à la rue et d'inclure un caniveau permettant l'évacuation des eaux pluviales. Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil sur ce projet. Il n'est pas retenu d'objection, l'arrêté sera émis en accordant cet aménagement et le propriétaire sera averti de l'autorisation délivrée.

**La prochaine séance est fixée au 22 septembre 2025**  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30